

ARSLA

Association pour la Recherche sur la Sclérose Latérale
Amyotrophique et autres maladies du motoneurone

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

111, Rue de Reuilly

75012 PARIS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2021

ARSLA

Association pour la Recherche sur la Sclérose Latérale Amyotrophique et autres maladies du motoneurone

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

111, Rue de Reuilly

75012 PARIS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons
notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été
données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons
été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous
prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.
Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier
l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

L'ARSLA finance chaque année par dotation des projets de recherche menés par des instituts de recherche, au sein desquels les chercheurs peuvent également être membres soit du Conseil d'administration soit du Conseil scientifique de votre Association.

Ainsi en 2021, l'ARSLA a accordé le financement suivant :

Convention avec l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale

- Projet de recherche : « *Rôle du muscle dans la SLA liée à FUS* » porté par le Professeur Luc Dupuis, membre du Conseil scientifique.
- Somme accordée par votre association : 192 000 euros sur 3 ans.
- Personne intéressée : Professeur Luc Dupuis, membre du Conseil scientifique.

Paris-La Défense, le 17 juin 2022

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Djamel Zahri

Djamel ZAHRI

ARSLA

Association pour la Recherche sur la Sclérose Latérale
Amyotrophique et autres maladies du motoneurone

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

111, Rue de Reuilly

75012 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

ARSLA

Association pour la Recherche sur la Sclérose Latérale Amyotrophique et autres maladies du motoneurone

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

111, Rue de Reuilly

75012 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de l'association ARSLA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ARSLA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.



Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 17 juin 2022

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Djamel Zahri

Djamel ZAHRI



Comptes annuels

ARSLA

31/12/2021

Ce document contient 6 pages





ARSLA

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 (Bilan)

Sommaire

0.1	Bilan Actif	3
0.2	Bilan Passif	4
0.3	Compte de résultat	5

ARSLA

Actif		Au 31/12/2021			Au 31/12/2020	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	96 074	96 032	41	2 957
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	96 074	96 032	41	2 957
	Immobilisations corporelles	Terrains	309 743		309 743	309 743
		Constructions	2 821 039	830 559	1 990 480	2 168 704
		Inst.techniques, mat.out.industriels	2 822 346	1 772 169	1 050 176	868 700
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
	TOTAL	5 953 130	2 602 728	3 350 401	3 347 148	
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	500 000		500 000	1 135 000	
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres	1 169		1 169	1 169	
	TOTAL	1 169		1 169	1 169	
	Total I	6 550 373	2 698 760	3 851 612	4 486 275	
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés			3 403	
		Créances reçues par legs ou donations	276 298		276 298	977 603
		Autres	11 720		11 720	27 173
		TOTAL	288 019		288 019	1 008 180
	Divers	Valeurs mobilières de placement	75 239		75 239	224 777
		Instruments de trésorerie				
Disponibilités		3 089 898		3 089 898	2 083 737	
Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾		10 233		10 233	16 508	
	Total II	3 463 390		3 463 390	3 333 202	
	Frais d'émission des emprunts III					
	Primes de remboursement des emprunts IV					
	Ecart de conversion Actif V					
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	10 013 764	2 698 760	7 315 003	7 819 478	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

ARSLA

Passif		Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	260 732	260 732
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	1 057 400	1 057 400
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	222 001	222 001
	Réserves pour projet de l'entité	30 000	30 000
Autres	2 709 056	2 583 720	
Report à nouveau	1 084 137	1 084 137	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	839 299	125 335	
Situation nette (sous-total)	6 202 627	5 363 328	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total I	6 202 627	5 363 328	
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations	776 298	2 022 603
	Fonds dédiés	67 000	
	Total II	843 298	2 022 603
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	1 763	5 791
	Total III	1 763	5 791
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	3 400	3 400
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	87 018	92 638
	Dettes des legs ou donations		90 000
	Dettes fiscales et sociales	45 225	40 306
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie	131 669	201 409
Produits constatés d'avance			
Total IV	267 314	427 754	
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	7 315 003	7 819 478	
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

ARSLA

		Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	28 825	44 375
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	2 465	1 165
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	53 213	36 238
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	1 373 596	1 335 204
	Mécénats	19 984	18 155
	Legs, donations et assurances-vie	1 274 519	783 275
	Contributions financières	52 000	
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	5 071	2 515
Utilisations des fonds dédiés		26 096	
Autres produits	98 484	66 630	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	2 908 159	2 313 656
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		10 280
	Variation de stocks		25 390
	Autres achats et charges externes (1)	510 629	650 860
	Aides financières	602 271	681 753
	Impôts, taxes et versements assimilés	13 501	9 414
	Salaires et traitements	250 813	232 409
	Charges sociales	87 737	88 500
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	507 853	503 365
	Dotations aux provisions		2 025
	Reports en fonds dédiés	67 000	
	Autres charges	25 855	907
		TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	2 065 662
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	842 496	108 748

ARSLA

		Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	6 938	22 428
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	6 938	22 428
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		
2. Résultat financier (III-IV)		6 938	22 428
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		849 435	131 177
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		20
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V		20
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	3 403 6 732	905 4 955
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	10 136	5 861
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		-10 136	-5 841
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII			
Total des produits (I + III + V)		2 915 097	2 336 104
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		2 075 798	2 210 769
EXCÉDENT OU DÉFICIT		839 299	125 335
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			6 263
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total		72 556	6 263
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total		72 556	6 263



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 40
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

ARSLA

***Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos
31 décembre 2021
Montants exprimés en EUR***

Avril 2022

Ce rapport contient 28 pages
ARLSA - 2021 12 - Annexes V2.docx

Table des matières

1	Objet social	4
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	5
3	Description des moyens mis en œuvre	6
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	7
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	7
4.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	7
5	Principes et méthodes comptables	8
5.1	Principes généraux	8
5.1.1	Changement de méthode comptable	8
5.1.2	Changements d'estimation	8
5.1.3	Corrections d'erreurs	8
5.2	Principales méthodes comptables	8
5.2.1	Présentation des comptes	8
5.2.2	Méthode générale	8
6	Informations relatives aux postes du bilan	9
6.1	Actif immobilisé	9
6.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	10
6.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	11
6.1.3	Dépréciations de l'actif immobilisé	12
6.2	Actif circulant	12
6.2.1	Créances, dont reçues par legs ou donations / dépréciations	12
6.3	Fonds propres	13
6.3.1	Tableau de variation des Fonds propres	13
6.4	Fonds reportés et dédiés	14
6.4.1	Fonds reportés liés aux legs ou donations	14
6.4.2	Fonds dédiés	14
6.5	Provision pour risques et charges	14
6.5.1	Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	14
6.6	Dettes	15
6.6.1	Détail autres dettes : aides pour la recherche	16
6.6.2	Charges à payer	16

7	Informations relatives au Compte de résultat	17
7.1	Ventilation des produits d'exploitation	17
7.2	Ventilation des produits liés aux legs	18
7.3	Ventilation de l'effectif moyen	18
7.4	Contributions volontaires en nature	19
7.5	Engagement hors bilan	19
7.5.1	Engagements reçus	19
7.5.2	Engagements donnés	19
7.6	Honoraires du commissaire aux comptes	20
8	Le don en confiance	21
8.1	Remboursement des frais des administrateurs	21
8.2	Remboursement de frais	21
8.3	Rémunération des dirigeants	21
9	Compte de résultat par origine et par destination	22
9.1	Définition des missions sociales	22
9.2	Ressources issues de la générosité du public et autres ressources	22
9.3	Affectation des charges aux rubriques du compte d'emploi des ressources	23
9.4	Financement des emplois par les ressources issues de la générosité du public	24
9.5	Les immobilisations	24
9.6	Présentation du compte de résultat par origine et par destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public pour l'exercice 2021	24
9.6.1	Le compte de résultat par origine et par destination	24
9.6.2	Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public	26



1 **Objet social**

L'association dite « Association pour la Recherche sur la Sclérose latérale amyotrophique et autres maladies du motoneurone » a pour buts :

- D'apporter un soutien aux patients et à leur famille, dans le respect des diversités, des situations et des souhaits,
- De soutenir les recherches sur la Sclérose latérale amyotrophique - dite aussi « Maladie de Charcot » - et les autres maladies du motoneurone, et d'encourager toutes les initiatives engagées contre ces maladies et les handicaps qu'elles entraînent,
- De promouvoir la réflexion et la collaboration avec le corps médical,
- De favoriser les échanges et les projets communs avec toutes les autres associations luttant contre les maladies neurologiques et leurs conséquences,
- De sensibiliser l'opinion publique sur cette maladie,
- De solliciter le concours des pouvoirs publics et du secteur privé en vue de la réalisation des objectifs définis ci-dessus,
- De lutter pour une citoyenneté pleine et entière des malades.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Les missions sociales se déclinent plus précisément de la façon suivante :

- Soutenir gratuitement les malades et les aidants pour une meilleure qualité de vie : mise à disposition d'aides techniques, soutien psychologique et écoute, aide sociale et juridique et formation des aidants familiaux et professionnels ;
- Accélérer et promouvoir la recherche par le soutien et le financement de programmes de recherche ;
- Sensibiliser, communiquer et faire connaître la maladie.

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par l'association afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont notamment les suivants :

- Versement de fonds pour la recherche
- Prêt de matériel à titre gracieux auprès des malades sollicitant l'association et accompagnement par des ergothérapeutes afin d'apporter une réponse individualisée pour le mieux-être du malade
- Participation au financement des journées « recherche » organisées par la filière
- Proposition de séances de groupes de paroles à destination des aidants proches et à la famille endeuillée
- Accompagnement et formation des bénévoles dans leurs missions d'aide, de sensibilisation et de collecte,
- Mise en place de campagnes promotionnelles et d'évènements nationaux et régionaux pour faire connaître l'association et encourager la générosité du public.

Afin de mener à bien ses missions, l'association dispose des ressources suivantes :

- Produits issus de la générosité du public (cotisations sans contrepartie, dons, legs, mécénat) ;
- Revenus issus de produits liés à la générosité du public (revenus issus de legs, produits financiers, produits des évènements etc) ;
- Subventions ;
- D'autres produits.

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

En raison de l'épidémie de coronavirus, l'association a adapté son organisation dans le respect des conditions sanitaires et mis en place des procédures afin de poursuivre son activité.

Cette pandémie, l'impact financier qui en découle et la réorganisation de l'association ne remettent pas en cause sa continuité d'exploitation

4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

La pandémie de covid-19 se poursuit en 2022. L'association continue la mise en place de mesures pour garantir la poursuite de son activité.

L'association est très vigilante à l'égard des effets économiques résultant de la guerre en Ukraine qui sévit depuis le 24 février 2022. Malgré le fait que l'association n'ait aucune exposition à la Russie ou à l'Ukraine, cet événement intervenu post-clôture pourrait affecter l'environnement économique de l'association.

Néanmoins, à la date d'établissement des comptes annuels, aucun élément susceptible d'affecter significativement l'activité de l'association n'est survenu et/ou connu. Il n'est pas possible d'apprécier les conséquences à moyen terme de cette situation sur les actifs et passifs de l'association.

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

5.1.1 Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

5.1.2 Changements d'estimation

Aucun changement de méthode d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

5.1.3 Corrections d'erreurs

Aucune correction d'erreurs n'est intervenue au cours de l'exercice.

5.2 Principales méthodes comptables

5.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe.

5.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du Plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

6 Informations relatives aux postes du bilan

6.1 Actif immobilisé

Règles de valorisation de l'actif

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	96 074	-	-	-	96 074
Immobilisations corporelles	Terrains	309 744	-	-	-	309 744
	Constructions	2 821 040	-	-	-	2 821 040
	Install. Tech., mat., outillage	2 215 347	511 805	65 364	-	2 661 789
	Install. générales, ag. Am. divers	43 544	1 563	-	-	45 109
	Matériel de transport	10 735	-	-	-	10 735
	Mat bur., informatique, mobilier	103 159	1 554	-	-	104 713
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	Total III	5 503 569	514 922	65 364	-	5 953 130
	Biens reçus par legs ou donations	1 135 000	-	635 000	-	500 000
Immobilisations financières	Participations	-	-	-	-	-
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	1 169	-	-	-	1 169
	Total IV	1 169	-	-	-	1 169
Total général		6 735 812	514 922	700 364	-	6 550 373

6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	93 116	2 915	-	96 032
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	652 335	178 223	-	830 559
	Install. Tech., mat., outillage	1 400 762	314 983	58 631	1 657 114
	Install. générales, ag. Am. divers	5 639	2 765	-	8 404
	Matériel de transport	10 735	-	-	10 735
	Mat bur., informatique, mobilier	86 949	8 967	-	95 917
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
	Total III	2 156 420	504 938	58 631	2 602 728
Total général		2 249 536	507 853	58 631	2 698 760

6.1.2.1 Modalités d'amortissements

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- Logiciels informatiques : 1 à 3 ans,
- Brevets : 7 ans,
- Agencements, aménagements des terrains : 6 à 10 ans,
- Constructions : 10 à 20 ans,
- Agencement des constructions : 12 ans,

- Matériel et outillage industriels : 5 ans,
- Agencements, aménagements, installations : 6 à 10 ans,
- Matériel de transport : 4 ans,
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 10 ans,
- Mobilier : 5 à 10 ans,
- Fauteuil manuel ou électrique : 3 à 5 ans,
- Tablette commande oculaire/souris : 3 à 5 ans.

6.1.3 Dépréciations de l'actif immobilisé

Néant.

6.2 Actif circulant

6.2.1 Créances, dont reçues par legs ou donations / dépréciations

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L' ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	1 169	1 169	
DE L' ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	-		
	Créances reçues par legs ou donations	276 298	276 298	
	Autres	11 720	11 720	
Charges constatées d'avance		10 233	10 233	
TOTAL		299 420	299 420	

6.2.1.1 Créances reçues par legs ou donations

A la date d'acceptation par le Conseil d'Administration, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres. En 2021, les créances reçues par legs ou donations s'élèvent à 276 298 €.

6.2.1.2 Produits à recevoir

Les produits à recevoir s'élèvent à 10 876 € au 31 décembre 2021. Ils se composent principalement de fonds encaissés par des notaires concernant des legs et devant être reversés à l'association pour 10 456 €.

6.2.1.3 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 10 233 € au 31 décembre 2021 et concernent des charges d'exploitation.

6.3 Fonds propres

6.3.1 Tableau de variation des Fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation		Diminution		Solde à la fin de l'exercice
		Montant	Dont générosité publique	Montant	Dont générosité publique	
Fonds propres sans droit de reprise	260 732					260 732
Fonds propres avec droit de reprise	1 057 400					1 057 400
Réserves	2 835 722	125 335	122 429			2 961 058
Report à nouveau	1 084 137					1 084 137
Résultat de l'exercice précédent	125 335			125 335	122 429	0
Résultat de l'exercice	0	839 299	804 471			839 299
Situation nette	5 363 328	964 634		125 335		6 202 627
Autres fonds propres						
Total	5 363 328	964 634	926 900	125 335	122 429	6 202 627

6.4 *Fonds reportés et dédiés*

6.4.1 *Fonds reportés liés aux legs ou donations*

Les fonds reportés sont comptabilisés quand l'entité n'a pas encore encaissé ou transféré à la clôture les montants correspondants aux legs acceptés en Conseil d'Administration. Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de la réalisation du legs.

Les fonds reportés liés au legs s'élèvent à 776 298 € au 31 décembre 2021.

6.4.2 *Fonds dédiés*

Montant début	Montant début	Augmentations	Diminutions	Montant fin
Fonds dédiés sur projet		67 000		67 000
Autres fonds dédiés				
TOTAL		67 000		67 000

6.5 *Provision pour risques et charges*

Nature des réserves et provisions	Montant début	Augmentations	Diminutions	Montant fin
Provisions pour risques d'emploi				
Autres provisions pour risques				
Provisions pour pensions et obligations similaires	5 791		4 028	1 763
Provisions pour grosses réparations				
Autres provisions pour charges				
TOTAL	5 791		4 028	1 763

6.5.1 *Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés*

Les provisions sont évaluées à 1 763 € et sont comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes.

Les paramètres économiques retenus sont :

- Un taux d'actualisation de 0,33%,
- Un départ prévu, sauf dérogation individuelle, entre 65 et 67 ans.

Ce principe veut que les mêmes règles et procédures comptables soient appliquées chaque année afin que les informations comptables soient comparables.

6.6 Dettes

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine				
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		3 400		3 400	
Fournisseurs et comptes rattachés		87 018	87 018		
Dettes des legs ou donations					
Dettes fiscales et sociales		45 225	45 225		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés					
Autres dettes		131 669	131 669		
Produits constatés d'avance					
TOTAL		267 314	263 914	3 400	

6.6.1 *Détail autres dettes : aides pour la recherche*

Autres dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Dotations 2013	19 000	19 000		
Dotations 2014	5 000	5 000		
Dotations 2015				
Dotations 2016	25 000	25 000		
Dotations 2017	2 500	2 500		
Dotations 2018				
Dotations 2019				
Dotations 2020	45 130	45 130		
Dotations 2021	29 150	29 150		
TOTAL	125 780	125 780		

L'engagement hors bilan représente 1 339 K€ au 31 décembre 2021. Les engagements de recherche sont liés à des conventions pluriannuelles avec comme obligation pour le chercheur d'établir des rapports intermédiaires scientifiques et financiers.

6.6.2 *Charges à payer*

Les charges à payer s'élèvent à 191 641 € dont 37 005 € de dettes fournisseurs, 28 856 € de dettes fiscales et sociales (provision CP, autres charges à payer) et 125 780 € d'autres dettes à payer.

6.6.2.1 *Produits constatés d'avance*

Néant.

7 Informations relatives au Compte de résultat

7.1 Ventilation des produits d'exploitation

	2021	2020
Cotisations	28 825	44 372
Ventes de marchandises	2 465	1 165
Locations	53 213	36 238
Dons	1 373 596	1 335 204
Mécénat	19 984	18 155
Legs, donations et assurance-vie	1 274 519	783 275
Contributions financières	52 000	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	5 071	2 515
Utilisation des fonds dédiés		26 096
Autres produits	98 484	66 630
Total	2 908 159	2 313 656

7.2 Ventilation des produits liés aux legs

Rubriques	2021	2020
Legs acceptés au cours de l'exercice	166 683	1 910 086
Assurances vies encaissées	515 147	722 724
Ventes de biens reçus par legs	639 083	32 964
Reprises de fonds reportés	935 057	35 000
VNC des biens reçus par legs cédés au cours de l'exercice	- 635 000	- 35 000
Dotations aux fonds reportés	- 166 683	- 1 882 499
Dépréciation liée aux legs	- 179 769	
Total	1 274 519	783 275

7.3 Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif salarié de l'ARSLA au 31 décembre 2021 se décompose comme suit :

Catégories	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	2	
Employés	4	
Total	6	

7.4 Contributions volontaires en nature

L'association bénéficie de contributions bénévoles dont la valorisation est la suivante :

Prestations bénévoles en nature	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Nombre d'heures	5 280	470	16 250	15 989	16 790	16 890
Valorisations en euros :						
- Masse salariale	55 812	4 818	158 600	156 053	163 870	163 326
- Charges sociales	16 744	1 445	47 580	46 816	49 161	48 997
Total	72 556	6 263	206 180	202 869	213031	212 323

La méthode de calcul de la valorisation des contributions volontaires est :

- Les heures de bénévolat sont valorisées au taux du SMIC horaire. Les charges sociales et fiscales théoriques basées sur ces heures de bénévolat sont fixées à 30% du montant brut valorisé.

Les contributions volontaires sont constituées :

- De bénévoles assurant la représentation de l'association sur le terrain, la gestion des dons, la gestion des prêts de matériels, la ligne d'écoute... ;
- Des membres du conseil d'administration ;
- Des membres du conseil scientifique ;
- Des membres du comité qualité de vie et aides techniques.

7.5 Engagement hors bilan

7.5.1 Engagements reçus

7.5.1.1 Engagements prévisionnels concernant les legs

Un legs pour un montant estimé à 40 K€ fait l'objet d'un litige et n'a pas été intégré aux actifs liés au legs.

7.5.2 Engagements donnés

7.5.2.1 Engagements concernant les conventions de recherche

Le montant de l'engagement concernant les conventions de recherche représente au total 1 339 K€.

7.5.2.2 Engagements concernant la convention de recherche PULSE

Le montant total de l'engagement hors bilan représente 422 K€ au 31 décembre 2021.

7.6 *Honoraires du commissaire aux comptes*

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes au titre du contrôle légal des comptes 2021 pris en charge dans l'exercice s'élève à 15 K€ et se ventile comme suit :

	Montant (K€)
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	15
Au titre d'autres prestations	
Honoraires totaux	15

8 Le don en confiance

8.1 Remboursement des frais des administrateurs

Le montant des remboursements de frais des administrateurs est de 1 331 euros pour la présidente et de 4 300 euros pour les autres administrateurs correspondant essentiellement aux frais de déplacement.

8.2 Remboursement de frais

Le montant des frais de remboursement des frais de la directrice est de 1 842 euros. Il correspond à des frais de déplacement d'elle-même et de membres de l'association et à des achats de matériel pour l'association.

8.3 Rémunération des dirigeants

Information sur la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants au sens de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006 : les trois plus hauts cadres dirigeants de l'association ARSLA sont le président, et les deux vice-présidents. Ils ne perçoivent aucune rémunération de l'association.

Information sur les cinq plus hautes rémunérations : l'association ayant uniquement 6 salariés ne souhaite pas communiquer sur cette donnée par respect envers son équipe

9 Compte de résultat par origine et par destination

L'ARSLA fait appel public à la générosité au regard de l'article 3 de la loi du 7 août 1991. Le compte de résultat par origine et par destination (CROD) et compte d'emploi annuel des ressources issues de la générosité du public (CER) sont présentés ci-après. Les règles de gestion et d'établissement du CER sont décrites dans les paragraphes ci-après constituant l'annexe du CROD et du CER. Elles ont fait l'objet de décision en conseil d'administration.

9.1 Définition des missions sociales

Conformément à ses statuts, l'ARSLA a pour but :

- D'apporter un soutien aux patients et à leur famille, dans le respect des diversités, des situations et des souhaits ;
- De soutenir les recherches sur la Sclérose Latérale Amyotrophique – dite aussi « maladie de Charcot » – et les autres maladies du motoneurone, et d'encourager toutes les initiatives engagées contre ces maladies et les handicaps qu'elles entraînent ;
- De promouvoir la réflexion et la collaboration avec le corps médical et scientifique ;
- De favoriser les échanges et les projets communs avec toutes les autres associations luttant contre les maladies neurologiques et leurs conséquences ;
- De sensibiliser l'opinion publique sur cette maladie ;
- De solliciter le concours des pouvoirs publics et du secteur privé en vue de la réalisation des objectifs définis ci-dessus.

Les missions sociales se déclinent plus précisément de la façon suivante afin de pouvoir en rendre compte aux donateurs :

- Soutenir les malades et les aidant pour une meilleure qualité de vie : mise à disposition d'aides techniques, soutien psychologique et écoute, aide sociale et juridique et formation des aidants familiaux et professionnels ;
- Accélérer et promouvoir la recherche par le soutien et le financement de programmes de recherche ;
- Sensibiliser, communiquer et faire connaître la maladie.

9.2 Ressources issues de la générosité du public et autres ressources

Les ressources financières issues de la générosité publique se composent de :

- cotisations sans contrepartie .
- dons, legs et mécénat : Dons manuels, legs et assurances vies, mécénat.
- autres produits liés à la générosité du public : produits financiers, produits de cession des immobilisations issues de la générosité publique (legs ou donations), produits liés à la gestion du patrimoine immobilier issu de legs ou donations.

Les ressources hors générosité publique sont toutes les ressources de l'ARSLA à l'exclusion de celles issues de la générosité publique.

Elles se composent notamment à ce jour :

- De subventions publiques,
- De contributions financières sans contrepartie
- D'autres produits divers.

9.3 **Affectation des charges aux rubriques du compte d'emploi des ressources**

Les charges sont présentées par destination selon trois rubriques :

- Missions sociales,
- Frais de recherche de fonds,
- Frais de fonctionnement.

Par principe, les coûts affectés aux missions sociales représentent l'ensemble des coûts directs et indirects qui disparaîtrait si la mission sociale n'était pas réalisée.

Les coûts directs sont affectables aux rubriques dès leur comptabilisation. Ils recouvrent :

- Pour les missions sociales : coûts des dépenses directes des missions sociales,
- Pour les frais de recherche de fonds : coûts directs des opérations d'appel à générosité et de recherche de fonds privés,
- Pour les frais de fonctionnement : ensemble des autres coûts, hors coûts répartis.

Les coûts indirects sont composés des coûts complets de personnels, répartis par clé individuelle en fonction des missions de chaque salarié. Ils comprennent :

- Salaires + charges sociales, taxes et assimilées,
- La répartition des coûts liés à la communication répartis entre missions sociales (plaidoyer) et frais de recherche de fonds (appels aux dons).

Tableau de passage entre les charges par nature et les emplois

Tableau de réconciliation entre les charges du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	VNC de cessions réintégrées en autres produits	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources						
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes								
Achats de marchandises					-		-					
Variation de stock												
Autres achats et charges externes	302 073				148 743		59 815					510 629
Aides financières versées		602 271										602 271
Impôts, taxes et versement assimilés	9 439				1 930		2 131					13 501
Salaires et traitements	175 356				35 860		39 597					250 813
Charges sociales	61 341				12 544		13 851					87 737
Dotations aux amortissements et provisions	477 650				7 825		22 376					507 853
Dotations aux provisions	-				-		-					-
Reports en fonds dédiés											67 000	67 000
Autres charges	563	6 711			11 724		6 857					25 855
Charges financières	-											
Charges exceptionnelles	2 390				482		532		6 732			10 136
Participations des salariés aux résultats	-				-		-					
Impôt sur les bénéfices	-				-		-					
TOTAL	1 028 813	608 982	0	0	219 109	0	145 162	0	6 732	0	67 000	2 075 795

9.4 **Financement des emplois par les ressources issues de la générosité du public**

Les ressources affectées par les financeurs et donateurs (subventions, ressources issues de la générosité du public) financent les emplois pour lesquels elles ont été octroyées.

Les ressources issues de l'appel public à la générosité non affectées financent par ordre de priorité les emplois suivants :

- Missions sociales,
- Frais d'appel des fonds,
- Frais de fonctionnement.

9.5 **Les immobilisations**

Les immobilisations acquises sont prioritairement financées par les ressources issues de la générosité du public affectées à l'achat d'aides techniques et de matériel de compensation de l'handicap, ou non affectées. Leur montant s'élève en 2021 à 504 K€.

Pour les acquisitions significatives, un plan de financement est présenté afin d'identifier la quote-part des ressources issues de la générosité publique utilisée pour financer leur acquisition. En 2021, aucune immobilisation significative n'a été identifiée.

9.6 **Présentation du compte de résultat par origine et par destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public pour l'exercice 2021**

9.6.1 **Le compte de résultat par origine et par destination**

Avril 2022

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	31/12/2021		31/12/2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Produits liés à la générosité du public				
Cotisations sans contrepartie	28 825	28 825	44 375	44 375
Dons, Legs et Mécénat				
Dons manuels	1 373 596	1 373 596	1 335 204	1 335 204
Mécénat	19 984	19 984	18 155	18 155
Legs, Donations et assurances vies	1 274 520	1 274 520	783 275	783 275
Autres produits liés à la générosité du public	124 612	124 612	119 112	119 112
2. Produits non liés à la générosité du public				
Cotisations avec contrepartie			-	-
Parrainage d'entreprise	-	-	-	-
Contributions financières sans contre partie	52 000		-	-
Autres produits non liés à la générosité du public	30 800		4 932	
3. Subventions et autres concours publics	-		-	-
4. Reprises sur provisions et dépréciations	4 028		-	-
5. Utilisation de fonds dédiés antérieurs			26 097	
TOTAL	2 908 365	2 821 537	2 331 149	2 300 121
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Missions sociales				
Réalisées en France				
Actions réalisées par l'organisme	1 028 813	1 028 813	1 118 616	1 092 519
Versement à d'autres organismes	608 982	608 982	681 754	681 754
Réalisées à l'étranger				
Actions réalisées par l'organisme				
Versement à d'autres organismes				
2. Frais de recherche de fonds				
Frais d'appel à la générosité du public	219 109	219 109	225 132	225 132
Frais de recherche d'autres ressources				
3. Frais de Fonctionnement	145 162	145 162	178 287	178 287
4. Dotation aux provisions et dépréciations	-	-	2 025	-
5. Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
6. Reports en fonds dédiés de l'exercice	67 000	15 000	-	-
TOTAL	2 069 066	2 017 066	2 205 814	2 177 692
EXCEDENT OU DEFICIT	839 299	804 471	125 336	122 429

B. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2021		Exercice précédent	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Contributions volontaires liées à la générosité du public				
Bénévolat	72 556	72 556	6 263	6 263
Prestations en nature				
Dons en nature				
2. Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
3. Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	72 556	72 556	6 263	6 263
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France	48 506	48 506		
Réalisées à l'étranger				
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds	4 562	4 562		
3. Contributions volontaires au Fonctionnement	19 488	19 488	6 263	6 263
TOTAL	72 556	72 556	6 263	6 263

9.6.2 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

EMPLOIS PAR ORIGINE	31/12/2021	31/12/2020	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2021	31/12/2020
1. Missions sociales	1 637 796	1 774 273	Ressources de l'exercice		
Réalisées en France			1. Ressources liées à la générosité du public	2 821 537	2 300 121
Actions réalisées par l'organisme	1 028 813	1 092 519	Cotisations sans contrepartie	28 825	44 375
Versement à d'autres organisations	608 982	681 754	Dons, legs et mécénats		
Réalisées à l'étranger			Dons manuels	1 373 596	1 335 204
Actions réalisées par l'organisme			Mécénat	19 984	18 155
Versement à d'autres organisations			Legs, Donations et assurances vies	1 274 520	783 275
2. Frais de recherche de fonds	219 109	225 132	Autres ressources liées à la générosité du public	124 612	119 112
Frais d'appel à la générosité du public	219 109	225 132			
Frais de recherche d'autres ressources	0	-			
3. Frais de fonctionnement	145 162	178 287			
TOTAL DES EMPLOIS	2 002 066	2 177 692	TOTAL DES RESSOURCES	2 821 537	2 300 121
Dotations aux provisions et dépréciations	0	-	Reprise sur provisions et dépréciations		
Report en fonds dédiés de l'exercice	15 000	-	Utilisations de fonds dédiés antérieurs		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	804 471	122 429	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	-
TOTAL			TOTAL	2 821 537	2 300 121
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	1 748 434	1 606 266
			Excédent ou insuffisance de la générosité du public	804 471	122 429
			Investissements ou désinvestissement nets liés à la générosité du public	-503 983	452 384
			DAP immo financées par la GP	507 854	472 123
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	2 556 775	1 748 434

	31/12/2021	31/12/2020	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2021	31/12/2020
1. Contributions volontaires aux missions sociales			Ressources de l'exercice		
Réalisées en France	48 506		1. Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Réalisées à l'étranger			Bénévolat	72 556	6 263
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds	4 562		Prestations en nature		
3. Contributions volontaires au fonctionnement	19 488,00	6 263,00	Dons en nature		
TOTAL	72 556,00	6 263,00	TOTAL	72 556	6 263

Avril 2022

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT		
Utilisation		
Report	15 000,00	
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	15 000,00	